

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2202201	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme L. demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame L. Anouphab	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
02)	DOSSIER N° 2202202	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. H. et Mme S. demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H. THIERRY	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
	Madame S. Marie	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2202203	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Sandrine G. demande l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame G. Sandrine	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
04)	DOSSIER N° 2202204	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. Alfredo F. et Mme Patricia P. demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur F. Alfredo	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	Madame P. Patricia COMMUNE D'ESCOUT SAS LABORDE	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour) SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
05)	DOSSIER N° 2202205	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Marie-Geneviève T. épouse G. demande l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T. ép. G. Marie-Geneviève	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2202206	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Élisabeth C. demande l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C.Elisabeth	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
07)	DOSSIER N° 2202207	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme C. demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame C. Michel	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
08)	DOSSIER N° 2202208	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme P. demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame P. Gérard	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

09)	DOSSIER N° 2202210	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	La société Pyrénées Conceptions demande l'annulation de l'arrêté n° PC 064 209 22 L0002 du 4 août 2022 par lequel le maire d'Escout a délivré à la société Laborde un permis de construire pour une centrale de fabrication d'enrobés sur un terrain sis à Escout, lieudit Z.A. du Gabarn.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIÉTÉ PYRÉNÉES CONCEPTION	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
10)	DOSSIER N° 2402673	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION LES PYRENEES RE-BELLES demande au Tribunal d'annuler le permis de construire modificatif n° PC06420922L0002M03 en date du 15/04/2024 délivré par la commune d'Escout à la SAS LABORDE pour la modification des voiries, des espaces verts et des batiments.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION LES PYRÉNÉES RE-BELLES	Madame LEMAISTRE Vanessa
Défendeur	COMMUNE D'ESCOUT	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
11)	DOSSIER N° 2202947	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Sandrine G. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame G. Sandrine	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

12)	DOSSIER N° 2202948	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Elisabeth C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C. Elisabeth	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
13)	DOSSIER N° 2202949	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Marie-Geneviève G., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T. ép. G. Marie-Geneviève	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

14)	DOSSIER N° 2202950	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. Thierry H. et Mme Marie S. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H. Thierry	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
	Madame S. Marie	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
15)	DOSSIER N° 2202951	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. Alfredo F. et Mme Patricia P. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur F. Alfredo	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
	Madame P. Patricia	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

16)	DOSSIER N° 2202952	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION SENTINELLE demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION SENTINELLE	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
17)	DOSSIER N° 2202953	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION PYRENEES RE-BELLES demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION PYRENEES RE-BELLES	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

18)	DOSSIER N° 2202954	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme Anouphab L. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L. Anouphab	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
	Madame D. EPOUSE L. Gisèle	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
19)	DOSSIER N° 2202955	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme Michel C. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C. Michel	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
	Madame R. ép. C. Elisabeth	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

20)	DOSSIER N° 2202956		RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON	
Titre de l'affaire M. Gérard P.et Mme Magali P., épouse P., demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud				
	Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur P. Gérard		Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)	
	Madame P. ép. P. Magali		Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)	
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES		PREFET	
	SAS LABORDE		SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL	
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN		SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL	
21)	DOSSIER N° 2202957		RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON	
Titre de l'affaire La SCI FL IMMO 64 demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud				
	Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	SCI FL IMMO 64		Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)	
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES		PREFET	
	SAS LABORDE		SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL	
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN		SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL	

09 heures 30

22)	DOSSIER N° 2202958	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	La SAS PYRENEES CONCEPTIONS demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS PYRENEES CONCEPTION	Maître LABORDE-APELLE Marie-Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
	SARL ENROBES DU HAUT BEARN	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
23)	DOSSIER N° 2300448	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme Serge V. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° 7294/2022/42 du 1er septembre 2022 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques par lequel il a enregistré les installations de la SAS Laborde sur la commune d'Escout relatifs à une centrale d'enrobage de bitume de matériaux routiers à chaud, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux et la décision du 27 décembre 2022 rejetant son recours gracieux du 18 octobre 2022	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur V. Serge	Maître MARBOT Jérôme
	Madame V. Frédérique	Maître MARBOT Jérôme
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
	SAS LABORDE	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL
Arrêté le 09/03/2026		
Le président du tribunal		